

Décision relative à l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de reclassement administratif, conformément à l'arrêté du 21 octobre 2015, du produit phytopharmaceutique QUALISOUFRE

de la société ASCENZA France
enregistrée sous le n°2021-1626

L'autorisation de mise sur le marché n°2090102 du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Le produit QUALISOUFRE devient second nom commercial du produit de référence AZUPEC WG.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	QUALISOUFRE
Type de produit	Deuxième gamme
Titulaire	ASCENZA France 2/12 Chemin des Femmes, Immeuble l'Odyssée Bâtiment A - 3ème étage, 91300 MASSY, France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	800 g/kg - soufre
Numéro d'intrant	2060073
Numéro d'AMM	2090102
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	Jusqu'à l'écoulement des stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 2090102
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	Jusqu'à l'écoulement des stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 2090102

A Maisons-Alfort, le 20 MAI 2021

